

# Le Groupement

14-01-2008

Dernière mise à jour : 12-02-2010

## Présentation du Groupement Interprofessionnel Médico-Social

Présentation du Groupement Interprofessionnel Médico-Social  
Comme tous les organismes de santé au travail, notre groupement est une structure privée à but non lucratif (association loi 1901) placée sous tutelle du Ministère du Travail. Il ne perçoit pas de subvention et nos ressources sont exclusivement constituées par les cotisations versées par nos adhérents.

Le GIMS est géré par deux instances bénévoles :

- Un Conseil d'Administration présidé par Gérard AUBANEL, est composé d'un panel représentatif des corporations professionnelles de la région : \* 1/3 de représentants des salariés des entreprises adhérentes désignés par les syndicats; \* 2/3 de représentants du patronat.
- Une Commission de contrôle composée par : \* 1/3 de représentants du patronat; \* 2/3 de représentants syndicaux, eux-mêmes salariés d'entreprises adhérentes au GIMS.

Les Services de Santé au Travail font l'objet d'un agrément, renouvelé tous les 5 ans, et attribué au préalable par la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi après l'avis du Médecin Inspecteur Régional du Travail et de la Main d'Oeuvre.

Le GIMS surveille quelques 130 000 salariés pour le compte de 16 000 entreprises. Il est engagé dans une démarche constante d'amélioration de la qualité et de la sécurité de ses prestations qu'il formalise à travers l'action :

« Démarche de progrès en santé ».

[ MESSAGE DU DIRECTEUR AUX EMPLOYEURS ] " Souvent considéré comme faisant partie du système national de protection sociale, le Service de Santé au Travail est, en réalité, une organisation autonome de droit privé placée sous le contrôle du Ministère du Travail. Il est important de retenir que l'adhésion à un Service de Santé au Travail est obligatoire, et qu'ainsi nous contribuons à la promotion de la santé en général et au travail en particulier. Et par l'amélioration des conditions de vie dans l'entreprise, nous participons ensemble à sa bonne marche et à la diminution des coûts santé (arrêts de travail...). " Didier BLANCQUAERT